



Qu'est-ce qu'un hedge fund ?

Un hedge fund est une variété de fonds investissant dans des classes d'actifs très diverses dont le niveau de risque varie fortement.

Caractéristiques

Les hedge funds sont des instruments de placement qui présentent les caractéristiques générales suivantes :

- Le gestionnaire de fonds cherche à obtenir un **rendement absolu**. Pour y arriver, il va préserver le fonds des tendances générales du marché en ayant recours à un très large éventail d'instruments de placement (produits dérivés, options, futures, etc.) ainsi qu'à des instruments particulièrement peu liquides (entreprises non cotées, marché de l'art...).
- **Le hedge fund pratique la vente de titres à découvert** : il peut, par exemple, anticiper une baisse et vendre des actifs qu'il ne possède pas pour les acheter moins cher un peu plus tard. Il crée ainsi de la valeur. Le fonds peut aussi réduire le risque de marché pour l'ensemble du portefeuille en équilibrant (totalement ou partiellement) les montants d'actifs achetés et vendus à découvert.
- Le hedge fund peut recourir à des emprunts pour financer des investissements jugés intéressants et obtenir un **effet de levier**.
- Les hedge funds sont généralement soumis à des **règles moins strictes** que les fonds ordinaires et disposent donc d'une grande liberté en matière d'investissement.
- Il n'y a pas d'indice de référence en matière de hedge funds. L'**objectif** est d'obtenir un rendement positif, quel que soit le sens dans lequel évolue le marché. Ils visent ainsi la réalisation d'une performance en valeur absolue et non en valeur relative (c'est-à-dire par rapport à un indice tel que le BEL20, le Dow Jones ou le MSCI).

- Les hedge funds présentent généralement une **faible interaction avec les marchés traditionnels d'actions et d'obligations**. Ils sont d'excellents instruments pour diversifier un portefeuille de placements. Lorsque les cours baissent, le rendement des hedge funds subit un recul généralement moins important. Ils peuvent offrir une protection dans un marché en baisse sans pour autant exclure le risque de performances négatives.

Risques

- **Risque de capital** : la gamme de produits utilisés, entre autres les produits dérivés, et la faculté de recourir à l'emprunt pour produire un effet de levier rendent ce type d'investissements (très) risqué par rapport aux investissements classiques. Une mauvaise prévision du gestionnaire peut mener à des pertes importantes, voire à la perte totale de l'investissement.
- **Risque de change** : dépend de la devise de cotation du hedge fund et des devises dans lesquelles ses actifs sont exprimés. Pour un investisseur européen de la zone euro, ce risque est inexistant à condition que la cotation et les actifs sous-jacents se limitent à la zone euro. Il est par contre significatif pour les autres devises.
- **Risque de liquidité** : les investissements en hedge funds sont généralement peu liquides. Une *période d'immobilisation* pendant laquelle les investisseurs ne peuvent pas vendre de hedge funds est souvent observée.
- **Risque de volatilité** : la volatilité peut être considérable et entraîner une réduction de la valeur. La volatilité dépend toutefois de la stratégie suivie.

Autres risques

- Le **manque de transparence** dans la politique d'investissement constitue un facteur de risque important.
- En général, les hedge funds sont établis dans des pays où **les contrôles exercés par les autorités sont limités**, voire inexistants. Ils sont exposés à bon nombre de risques, tels que la fraude, le non-respect de la stratégie d'investissement, la mise en péril de la structure financière, etc.

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



- La multitude d'instruments utilisés (dont les produits dérivés) et la possibilité de recourir à des emprunts pour produire un effet de levier rendent les hedge funds particulièrement risqués si le gestionnaire prend de **mauvaises décisions**.
- La préférence donnée aux sous-jacents moins liquides et moins conventionnels peut avoir des conséquences lors d'une **crise financière**. En effet, il est difficile, voire impossible de déterminer la valeur exacte des hedge funds. Et dans certains cas, il n'est plus possible de les vendre.
- **Le temps qui s'écoule entre la vente des droits de participation au hedge fund et l'inscription au crédit** du produit de la vente peut varier de quelques semaines à plusieurs mois en fonction du produit sélectionné. À cet égard, il convient de distinguer les fonds « ouverts » des fonds « fermés ». Les fonds ouverts rachètent les droits de participation à leur valeur d'inventaire, tandis que dans le cas des fonds fermés, l'émetteur exclut un tel rachat. L'investisseur doit par conséquent se tourner vers un marché secondaire pour vendre ses droits de participation.
- Certains documents d'offre (prospectus,...) de hedge funds prévoient des contraintes particulières, comme :
 - un horizon minimal de placement empêchant la cession des positions ('hard lock-up'),
 - la pénalisation des cessions par l'imposition de frais de cession importants ('soft lock-up'),
 - des modalités de souscription spécifiques (par exemple, une fréquence particulière ou différée dans le temps pour le calcul de la valeur nette par rapport à la date de la souscription).
 - des modalités spécifiques de rachat (les 'gates' qui limitent le pourcentage maximal des rachats possibles par date de calcul de la valeur nette inventaire).Des conditions de ce type peuvent rendre difficiles les désinvestissements ou les ajustements de portefeuilles investis en hedge funds.

Frais et taxes

En achetant ou en vendant des parts de fonds, vous payez des frais et des taxes qui influencent le rendement de vos parts.

Frais

Frais courants : frais récurrents, inclus dans la valeur de l'instrument financier et par conséquent immédiatement pris en compte dans les calculs de rendement. Les frais courants incluent entre autres la commission de distribution et la commission de gestion. Aussi connus sous la dénomination 'Ongoing Charge Ratio (OCR)' pour les fonds ou 'Total Expense Ratio (TER)' pour les produits d'assurance.

Frais d'entrée : frais uniques payés par l'investisseur lorsqu'il achète un instrument financier.

Frais de change : frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

Frais d'arbitrage : frais imputés lors du passage (arbitrage) d'un compartiment d'un fonds à un compartiment d'un autre fonds.

Frais de conversion : frais imputés lors du passage (conversion) d'un compartiment d'une sicav de BNP Paribas Asset Management vers un autre compartiment de la même sicav ou lors du passage d'actions de distribution vers des actions de capitalisation (ou inversement) du même compartiment d'une sicav BNP Paribas Asset Management.

Droits de garde : rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Taxes

Taxe sur opérations de Bourse (TOB) : la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement. Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes : la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

Précompte mobilier sur les plus-values : les plus-values réalisées, lors d'un rachat, de la liquidation ou d'une vente sur le marché secondaire d'un organisme de placement collectif investi à plus de 10% en titres de créance (obligations) sont taxées comme des intérêts et donnent lieu à la perception du précompte mobilier.

Envie d'en savoir plus sur les hedge funds ?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web www.fintro.be.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - TVA BE 0403.199.702 - RPM Bruxelles
E.R. : Isabelle Remant, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be